

ÉDUCATEUR·TRICE DE JEUNES ENFANTS (EJE)
ÉDUCATEUR·TRICE SPÉCIALISÉ·E (ES)
ÉDUCATEUR·TRICE TECHNIQUE SPÉCIALISÉ·E (ETS)



Du 7 au 10 décembre 2026,
JE VOTE CGT !

En décembre 2026, vous aurez la possibilité de vous exprimer.

Au regard de la situation de nos établissements, de la dégradation de nos conditions de travail, des attaques contre notre système de retraite, il est primordial qu'il y ait une implication du plus grand nombre dans la vie de nos instances représentatives des personnels.

Construire des listes engagées et déterminées à agir !

Pour défendre le service public :
des budgets à la hauteur des besoins.

Pour défendre la reconnaissance
des qualifications.

Le gel du point d'indice a entraîné un recul de notre pouvoir d'achat de plus de 20 % depuis 2000. La CGT revendique une augmentation immédiate de 300 € pour tou-te-s. La création de 100 000 emplois sous statut à l'hôpital et 200 000 dans les EHPAD et les établissements médico-sociaux et sociaux est indispensable. La CGT exige la retraite à 60 ans pour toutes et tous, avec un départ anticipé à 55 ans à taux plein pour les métiers pénibles.

Les travailleuses et travailleurs sociaux de la FPH ont subi ces dernières années une aggravation de leurs conditions de travail, amplifiée par la crise sanitaire et caractérisée par un manque de personnels et une perte d'attractivité alarmante.

La Loi de transformation de la Fonction Publique dans ses trois versants n'a pas amélioré cette situation. Elle a précarisé les carrières, favorisé la polyvalence et accentué la déqualification de nos métiers. Le système de management instauré par cette loi a pour but de mettre en concurrence les agent-e-s entre eux, au nom du mérite et non plus par ancienneté, transposant ainsi les dérives du secteur privé dans le secteur public.

La perte d'identité professionnelle qui caractérise les éducateurs-trices entraîne la déstabilisation des équipes, une diminution de la qualité des prises en charge et une perte de sens dans notre travail. L'alignement des corps des métiers des travailleur-euse-s sociaux-ales risque de tirer vers le bas nos grilles indiciaires. Depuis 2008, notre pouvoir d'achat est en baisse constante, phénomène qui s'accélère avec l'augmentation des prix à la consommation.

Nous, Éducateur-trice-s Spécialisé-e-s, Éducateur-trice-s de Jeunes Enfants et Éducateur-trice-s Techniques Spécialisé-e-s, contribuons efficacement à la sécurité et à la santé physique et psychique de l'ensemble des personnes que nous accompagnons. Il est urgent de protéger les professionnel-le-s de notre catégorie.



Je vote CGT
sans hésiter !

Pour défendre nos conditions de travail et la qualité des prises en charge : des effectifs à la hauteur des besoins, accès à la formation professionnelle initiale et continue.

Défendre et améliorer notre système de Sécurité Sociale, l'accès à des soins et des prises en charge de qualité, c'est notre devoir !

La CGT revendique :

L'un des fondements de la CGT repose sur :

- [**La reconnaissance professionnelle par une revalorisation des grilles salariales à 2 388 € bruts (2 030 € nets) dès le 1^{er} échelon et suppression des grades.**
- [**La sanctuarisation et l'intégration des primes dans le salaire de base.**
- [**Une augmentation significative du point d'indice à 6 € le point, avec évolution suivant l'inflation.**
- [**La suppression de la règle des ratios mise en place en 2001, qui freine nos carrières.**
- [**La reconnaissance de la pénibilité par la retraite à 55 ans à taux plein et le renforcement des équipes éducatives.**



Nous, ES, EJE et ETS, sommes indispensables au public que nous accompagnons quotidiennement. Pourtant, les politiques gouvernementales comme territoriales tendent à gommer les spécificités de nos métiers.

Nous devons retrouver notre cœur de métier pour exercer dignement nos missions auprès d'un public de plus en plus délaissé par les politiques publiques. Cela exige des moyens réels, des équipes stables et des projets d'établissements cohérents et bien financés.

La CGT se bat pour que tout recrutement respecte le statut de la FPH par la titularisation, pour que la pénibilité de nos professions soit enfin reconnue par tout ministère, CNRACL, établissements de santé, et pour stopper la logique d'austérité qui détruit nos services.

Du 7 au 10 décembre 2026, faites entendre votre voix.

VOTEZ CGT AU CSE, À LA CAPL, À LA CAPD ET À LA CCP !



POUR NOUS RETROUVER :

Sur le site :

www.cgt-sante-action-sociale.fr

Facebook :

CGT Santé Action Sociale

X (anciennement Twitter) :

@CgtSanteSocial

Tktok :

cgt.sant.action.s

Instagram :

cgtsanteactionsociale

Coordonnées du syndicat :

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT
263, rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil CEDEX
permanence@sante.cgt.fr